FORMATION CACES® R482 CATÉGORIES A À G

Conduite en Sécurité des Engins de chantier

CONTEXTE

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir- faire pour la conduite en sécurité.

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne devant travailler avec des engins de chantier, même occasionnellement.

DÉLAI D'ACCÈS

- Pour les personnes qui mobilise leur CPF, un délai minimum de 11 jours permet aux stagiaires de bénéficier d'un vrai délai de réflexion et facilite l'annulation.
- En fonction des disponibilités de stages/sur demande.

DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Pratique sur plusieurs types d'engins de chantier Conduite et opérations de terrassement sur différents sols
- Autres exercices pratiques sur plateau technique (levage)

DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation des engins de chantier.

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser la conduite des Engins de chantier
- Connaître les règles d'une conduite en sécurité. Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer.
- Connaître sa machine pour mieux l'utiliser.
- Assurer l'entretien simple de son engin.
- Être titulaire de son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Maîtrise de la langue française.
- Un test de 15 minutes sera réalisé avant chaque début

DISPOSITIF DE SUIVI

- Feuille d'émargement par demi-journée.
- Attestation de stage

DURÉE DE STAGE & LIEU

- Variable selon catégories visées Initiale : 3 à 5 jours & Recyclage 1 à 2 jours.
- Calendrier disponible sur www.egs-academy.com
- Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence.

MODE DE VALIDATION

- Le stagiaire reçoit une attestation de formation.

Cette formation permet au participant d'obtenir le CACES® R482 des catégories visées.

- Test CACES® réalisés par un organisme testeur certifié.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs.
- Structures de protection ROPS, FOPS et TOPS.
- Les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Identification et signification des différents panneaux.
- Circulation sur chantier.
- Circulation sur voie publique.
- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin
- Exploitation des engins de chantier
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...).
- Port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.
- Pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin.

SAVOIR-FAIRE, PRATIQUE

- Utiliser correctement les dispositifs de freinage.
- Recourir de façon appropriée aux aides à la conduite, disponibles.
- Respecter les conditions de stabilité de l'engin.
- Identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin.
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité.
- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat.
- Positionner les équipements (lame, godet...) en sécurité.
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

FORMAFORCE® by SAS EGS
1, Rue Niels Bohr 77400 Saint Thibault des Vignes
contact@forma-force.com + 33 (0) 7 60 98 53 53